

sidérés comme "profit net" provenant du magasin de chaussures.

Avions-nous raison de dire qu'il en est qui ne savent pas ce que c'est que le profit net? Et il en est des centaines d'autres qui y vont aussi aveuglément que notre marchand de chaussures y allait. Remarquez que nous disons "y allait", parce qu'il a depuis changé d'idée au sujet du profit net, de son salaire et du loyer de l'immeuble qu'il possède et occupe.

LES CHANGEMENTS AU TARIF.

Les changements à apporter à notre tarif et qui sont annoncés dans le discours du ministre des finances sur le budget annuel, n'ont pas véritablement l'importance qu'on leur attribuait au premier abord. En effet, c'est à peine si deux ou trois des articles mentionnés pour une réduction attaqueront nos revenus.

Quelques-uns de ces changements ont dû être décidés d'accord avec l'acceptation et la ratification du traité de réciprocité avec quelques îles des Indes Anglaises. D'autres ont pour but de laisser entrer en franchise la machinerie que le Canada ne produit pas.

Dans le cas du ciment, la réduction est basée sur le raisonnement que le procédé de production est meilleur marché et qu'il convient de ne pas maintenir un tarif élevé et qui permettrait aux manufacturiers du pays d'exiger des profits indus.

Ces concessions ne représentent qu'un centin par cent livres pour les importations de la Grande-Bretagne et de 2½ centins par cent livres sur ce que nous pourrions importer des autres pays avec lesquels nous n'avons pas d'entente douanière. Sur le gros du ciment importé le nouvel impôt sera de 10 centins par 100 livres ou 35 centins par baril, au lieu de 12½ et 34¾ respectivement sous la loi antérieure.

La protection est modérée, si on la compare à celle accordée à certains autres produits manufacturés.

Elle est même trop modérée, et nous pourrions bien assister à des récriminations plutôt justifiées. L'an dernier, à la demande de la population de l'Ouest, le gouvernement avait abaissé temporairement, disait-on, les droits sur l'importation du ciment, parce que les manufacturiers canadiens ne pouvaient pas suffire à la demande dans cette partie du pays. Depuis lors, la Canada Cement Company a établi près de Winnipeg des usines considérables et capables de répondre à toutes demandes, et nous ne voyons pas que la réduction projetée du tarif ait maintenant sa raison d'être. Nous sommes persuadés que les intéressés feront valoir devant les ministres les arguments qui militent contre un abaissement d'impôt sur le ciment importé.

Les changements relatifs aux impôts sur le sucre sont insignifiants et, en autant qu'ils ont trait à un article dont les prix varient dans une marge très restreinte, on peut escompter déjà une légère baisse des cours.

Ceci n'est qu'un côté de la médaille, qu'un aspect de la situation, l'autre étant représenté par certains avantages dont les producteurs Canadiens sont destinés à jouir sur les marchés des îles.

Les machines typographiques et à fondre les caractères, qu'on ne fabrique pas au Canada, sont portées à la liste des articles admis en franchise, c'est-à-dire qu'elles sont placées sur un pied d'égalité avec d'autres machines dispendieuses qui, pour les mêmes raisons, sont admises en franchise.

En somme, pour le moment, nous n'avons rien à prévoir dans ces changements qui soit de nature à nuire à nos intérêts.

LES FRUITS D'EUROPE.

MM. J. C. Houghton et Cie nous écrivent de Liverpool à la date du 1er mai 1913:

"Le marché des oranges est devenu faible depuis notre dernière lettre; cette faiblesse est surtout remarquable en ce qui concerne les oranges de basse qualité, qui sont par trop abondantes. Les "Jeffa". La cargaison arrivée par le Créole Prince a été liquidée presque en entier, hier, à des prix un peu plus élevés que dernièrement. Le gros des ventes s'est soldé à raison de 6/ à 6/6 la boîte.

Les citrons étaient plutôt rares; on attend des arrivages considérables.

Pour les pommes, malgré la forte diminution dans les expéditions, les résultats pour les fruits en boîte et en tonneau continuent à être très désappointants. Certaines spécialités américaines, etc., sont plus ou moins épuisées, ce qui n'est pas étonnant, car nous sommes presque à la fin de la saison. Les pommes de Tasmanie n'ont guère été en évidence durant la semaine.

Oignons. — Le prix des oignons d'Egypte a encore diminué; les ventes d'hier se sont faites en général de 2/6 à 3/1½ par quintal, ce qui est le prix le plus bas depuis le début de la saison; de nouvelles cargaisons très importantes sont sur le point d'arriver. Le prix des Valence a diminué aussi.

Pommes de terre. — Quelques lots de pommes de terre rondes de Malte se sont vendus à raison de 4 à 5/6 le quintal.

Produits des Canaries. — Les bananes sont l'objet d'une forte demande de 9 à 11/6 le "crate". Les tomates sont de nouveau moins chères; les prix se sont abaissés jusqu'à 5 à 11/ le paquet. Les pommes de terre sont rares et recherchées de 13/ à 14/ le quintal.

DESASTREUX INCENDIE.

Nous avons appris avec désolation la nouvelle de la destruction complète par le feu des importantes usines de la Barr Register Company, à Trenton, Ontario. Jusqu'ici, on n'a pas encore pu établir les causes qui ont déterminé cet incendie qui a détruit l'une des plus grandes entreprises d'enregistreuses mécaniques du Canada.

On nous apprend, toutefois, que les directeurs de la Compagnie se sont immédiatement mis à l'oeuvre pour la préparation de nouveaux plans en vue de la reconstruction des usines.

LAPORTE, MARTIN LIMITED

La compagnie Laporte, Martin Limited, nouvellement incorporée en vertu d'une charte fédérale, ayant un capital-actions de \$1,000,000, vient d'acquérir la ferme firme Laporte, Martin & Cie, Limitée, dans le but d'étendre davantage les affaires déjà si brillantes de l'ancienne société dont le nom respecté est répandu par tout le pays.

La nouvelle maison, telle que constituée, sera l'une des plus puissantes du Canada et sera en mesure de lutter plus avantageusement que jamais, même contre les maisons étrangères du même genre. Elle peut compter sur un personnel actif et dévoué qui, sous la direction d'hommes supérieurs, saura atteindre dans le service le plus haut degré désirable de perfection.

Les directeurs de la nouvelle compagnie sont, MM. H. Laporte, président; Jos. Ethier, vice-président; H. Delorme, secrétaire; W. Imbeau, trésorier; L. A. Delorme, C. H. Castelli et J. D. Richard.